

AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 8 mars 2021 à 19 h, le règlement suivant :

- Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2021 (RCA20-27008) afin de permettre la gratuité des frais relatifs à l'occupation périodique du domaine public pour la saison 2021 et d'ajuster les tarifs d'occupation temporaire du domaine public en fonction du nouveau système AGIR-Permis (RCA20-27008-1).

PRENEZ EN OUTRE AVIS que le règlement est maintenant en vigueur.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement mentionné ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

FAIT À MONTRÉAL, CE 16^E JOUR DE MARS 2021.

La secrétaire d'arrondissement,

Dina Tocheva